

PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE	22/10/2025	Echelle : 1:200	PHASE	PC/AE
INDICE	5		DOC N°	PC3b

DOCUMENT GRAPHIQUE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE D'ATELIER M3, REPRODUCTION MEME PARTIELLE INTERDITE SANS ACCORD PREALABLE D'ATELIER M3.
LES PLANS FOURNIS NE PEUVENT EN AUCUN CAS SERVIR DE PLANS D'EXECUTION POUR LA REALISATION DE L'OUVRAGE.

Plan architectural du bâtiment principal et de ses annexes. Le bâtiment principal est un grand rectangle avec une section triangulaire à l'angle supérieur gauche. Les annexes sont des structures plus petites situées à l'extérieur du bâtiment principal. Les zones C1 et C2 sont indiquées en rouge. C1 est une zone rectangulaire sur l'annexe à gauche, et C2 est une zone rectangulaire sur l'annexe à droite. Des dimensions sont indiquées en mètres (m) et en centimètres (cm) pour ces zones. Le plan est intitulé 'REPERAGE DES BATIMENT AU SEIN DU SITE'.

